

APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature,

Recrute :

**un garde moniteur référent police à l'unité territoriale des îles d'Or (UTID),
secteur de Porquerolles
(H / F)**

par voie d'affectation ou de détachement un
agent titulaire de catégorie B de l'une des trois fonctions publiques ou par voie
contractuelle

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2026

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, secteur Ouest ; Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et secteur Est : Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2950 ha en cœur marin et 1671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

L'île est située à une quinzaine de minutes en navette maritime du continent. En basse saison environ 350 résidents permanents y demeurent, tandis que certains jours estivaux l'île accueille près de 6000 personnes (quota instauré par une charte volontaire) auxquels peuvent s'ajouter un millier de navires de plaisance dans les baies. Lors des grands week-end de printemps ces chiffres peuvent être dépassés (pas de régulation en place à ces dates).

Le secteur de Porquerolles est composé de huit gardes moniteurs permanents (dont le chef de secteur et son adjoint). Des renforts saisonniers les accompagnent lors de la saison estivale. Le chef de secteur et son adjoint encadrent et gère l'ensemble de ces agents.

Le secteur a pour mission de préserver et gérer les espaces naturels protégés de l'île. Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort.

L'Unité Territoriale des Îles d'Or (UTID) a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale est une mutualisation poussée et une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances, de surveillance par exemple

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

Poste exercé à 50 % sur les missions de garde-moniteur et à 50 % sur les missions de référent police de l'Établissement, suivant un planning annualisé. Un travail sur les autorisations administrative portées par le parc est en cours pour alléger et limiter la charge actuelle du référent police sur ce thème.

1 / Missions de garde-moniteur

Au sein de l'UTID, sous l'autorité du chef de secteur de l'île de Porquerolles, le garde-moniteur assure des missions de surveillance, de police, de gestion, d'entretien des milieux naturels, de sensibilisation et de suivi scientifique sur l'ensemble du territoire terrestre et marin du Parc national de Port-Cros.

1.1 / Assurer les missions de police et de surveillance du territoire, en mer comme à terre

- Assurer des patrouilles de surveillance à pied, en embarcation et en plongée afin de prévenir et constater les atteintes au patrimoine naturel ;
- Effectuer des opérations de lutte contre le braconnage, de contrôle des pêches maritimes, des mouillages, de la navigation, de la plongée sous-marine et des usages du territoire ;
- Rédiger des rapports, procès-verbaux, comptes rendus d'intervention et assurer le suivi administratif lié aux missions de police ;
- Assurer une veille permanente du territoire (perturbations naturelles ou anthropiques) et contribuer à la remontée d'informations auprès de la hiérarchie et des partenaires institutionnels.
- Participer à la prévention des risques naturels, notamment du risque incendie, sensibiliser les usagers et contribuer aux dispositifs de fermeture des massifs forestiers ;
- Participer aux opérations de sécurité, de secours ou d'assistance aux usagers en lien avec les services compétents ;

1.2 / Participer à la gestion, à l'entretien et à la préservation du patrimoine naturel et culturel

- Contribuer à la préservation, à la restauration et à la gestion des habitats terrestres, littoraux et sous-marins ;
- Réaliser des opérations d'entretien des milieux naturels et participer à des travaux de génie écologique, de restauration écologique et de gestion conservatoire ;
- Participer à la gestion des habitats forestiers et des espaces naturels sensibles ;
- Mettre en œuvre des actions de régulation et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou indésirables (rats, sangliers, carpobrotus, mimosas, etc.) ;
- Participer à l'entretien des sentiers, des équipements d'accueil du public, de la signalétique terrestre et maritime, des zones de protection et des infrastructures légères du Parc ;
- Participer à l'entretien courant du matériel technique, nautique et de plongée nécessaire aux missions de terrain.

1.3 / Participer aux missions scientifiques, de connaissance et de gestion

- Mettre en œuvre les protocoles scientifiques et les suivis naturalistes du Parc (suivis d'espèces, habitats, suivis de fréquentation, usages, etc.) ;
- Apporter un appui logistique et technique aux équipes scientifiques, sur terre,

- en mer et en milieu sous-marin ;
- Contribuer au suivi de l'état de conservation des espèces et habitats patrimoniaux méditerranéens ;
 - Contribuer à la saisie, à l'analyse et à la valorisation des données scientifiques recueillies sur le terrain ;
 - Participer à la rédaction des bilans d'activité, synthèses scientifiques, préconisations de gestion du secteur en lien avec le service connaissance ;
 - Collaborer avec les partenaires scientifiques, institutionnels et associatifs, conseil scientifique du Parc national.

1.4 / Accueillir, informer et sensibiliser les publics

- Participer à l'accueil et à l'information des visiteurs du Parc national ;
- Sensibiliser les différents publics aux enjeux de protection du patrimoine naturel et aux réglementations en vigueur ;
- Encadrer et accompagner des groupes scolaires, universitaires, associatifs ou institutionnels ;
- Représenter le Parc national auprès des partenaires institutionnels, des élus, des médias et des acteurs locaux ;
- Participer à des événements, animations, points rencontres, conférences et opérations de communication du Parc ;
- Encadrer ou accompagner stagiaires, volontaires service civique lors de leur période au Parc national.

2 / Missions de référent police de l'Établissement

Sous l'autorité du Directeur adjoint, le garde-moniteur exerce les fonctions de référent police de l'Établissement.

Il est identifié comme référent interne sur les questions de police de l'environnement et assure un rôle d'appui, de coordination, d'expertise juridique et de structuration de la politique de contrôle de l'Établissement.

Il exerce sa fonction sur les 4 secteurs territoriaux du Parc : Les secteurs Est et Ouest ainsi que les secteurs des îles, Port-Cros et Porquerolles avec environ une vingtaine d'inspecteurs de l'environnement.

2.1 / Animation de la thématique police judiciaire au sein de l'Établissement

En lien avec le Directeur adjoint, il :

- Anime la politique de police de l'Établissement ;
- Participe à la définition des orientations et priorités annuelles de contrôle ;
- Coordonne les actions inscrites au plan de contrôle ;
- Assure une veille réglementaire et jurisprudentielle ;

À ce titre, il est amené à :

- Préparer et animer les réunions relatives aux missions de police ;
- Rédiger des notes internes et documents de doctrine ;

- Construire et suivre des tableaux de bord, outils de reporting et indicateurs d'activité ;
- Analyser les tendances et typologies d'infractions constatées ;

2.2 / Assurer l'interface avec l'autorité judiciaire

Le poste comporte un rôle important de relation institutionnelle avec l'autorité judiciaire. À ce titre, il :

- Est l'interlocuteur privilégié du parquet ;
- Assure le suivi des procédures transmises ;
- Participe aux réunions avec le parquet ;
- Contribue à la définition de la politique pénale et de la stratégie territoriale en matière de police de l'environnement.

2.3 / Assurer un rôle de référent juridique et procédural

Le poste comporte une forte dimension d'appui technique aux agents commissionnés. À ce titre, il :

- Rappelle les cadres réglementaires applicables ;
- Conseille les agents lors de contrôles complexes ;
- Vérifie la conformité et sécurise les actes de procédure ;
- Accompagne les agents dans la qualification des infractions ;
- Organise des RETEX réguliers sur les opérations ayant pu ou pouvant occasionner des difficultés aux agents

2.4 / Développer les relations interservices et la coordination territoriale

Le référent agit comme point de contact opérationnel avec les autres administrations et services partenaires.

À ce titre, il :

- Organise la réunion annuelle avec les partenaires réguliers, notamment les services de l'État en mer ;
- Tient à jour les données de suivi des infractions et de l'effort de surveillance et de contrôle ;
- Organise et coordonne des opérations conjointes ou interservices de contrôle ;
- Partage les doctrines et pratiques d'intervention ;
- Contribue au développement des partenariats opérationnels
- Participe au GT Police créé dans le cadre de la convention liant les parcs nationaux avec l'OFB

2.5 / Participer à la formation et à la montée en compétence des agents

Le référent joue un rôle de formateur interne.

À ce titre, il peut :

- Concevoir des modules et supports de formation ;
- Animer des journées techniques et retours d'expérience ;
- Former les nouveaux agents commissionnés ;
- Diffuser les évolutions réglementaires et doctrinales.

2.6 / Contribuer au développement et à l'amélioration de la politique police

Le poste comporte une dimension stratégique et organisationnelle.

À ce titre, il peut :

- Proposer des évolutions organisationnelles ;
- Développer des partenariats institutionnels et opérationnels ;
- Participer à l'évaluation des dispositifs de contrôle et de surveillance.
- Contribue à l'amélioration de la qualité et à l'harmonisation des procédures et des pratiques de contrôle.

PROFIL DU CANDIDAT

1 / Connaissances techniques

- Expérience dans poste équivalent appréciée ;
- Bonne connaissance de la réglementation relative à la police de l'environnement, du Code de l'environnement, du Code rural et de la pêche maritime, Code des transports ainsi que de la réglementation des espaces naturels protégés ;
- Connaissance du fonctionnement des institutions publiques, des procédures administratives et judiciaires ainsi que des relations avec l'autorité judiciaire ;
- Maîtrise des techniques de contrôle, de constatation des infractions et de rédaction de procédures administratives et judiciaires ;
- Connaissance des milieux naturels méditerranéens terrestres, littoraux et marins (écosystème, espèces patrimoniales, enjeux de conservation) ;
- Connaissance des protocoles scientifiques et des méthodes de suivi naturaliste ;
- Connaissance des techniques de gestion des espaces naturels, d'entretien des milieux et de génie écologique ;
- Connaissance des problématiques liées aux espèces exotiques envahissantes ;
- Maîtrise des outils bureautiques, des outils de cartographie et des logiciels de suivi et de gestion de données ;
- Capacité à rédiger des notes, bilans, comptes rendus et documents techniques ;
- Savoir nager.

2 / Compétences transversales

- Capacité à travailler en équipe et en transversalité avec différents services et partenaires ;
- Capacité à coordonner des actions et à animer des réseaux d'acteurs ;
- Aptitude à la conduite de projets et au suivi d'actions opérationnelles ;
- Capacité à rendre compte de son activité et à alerter de manière pertinente ;
- Sens de l'organisation et capacité à gérer des priorités multiples ;
- Capacité d'adaptation à des situations variées et à des conditions d'intervention parfois difficiles ;
- Aptitude à intervenir aussi bien sur le terrain que dans des missions d'analyse, de coordination ou de représentation ;

- Capacité à transmettre des connaissances et à accompagner la montée en compétence des agents sur un éventuel domaine d'expertise.

3 / Savoir-faire opérationnels

- Savoir se déplacer en sécurité en milieu naturel (forestier, milieu rocheux, avec une embarcation) avec les équipements adaptés ;
- Réaliser des contrôles de police de l'environnement et conduire des opérations de surveillance ;
- Organiser et coordonner des opérations interservices ;
- Constater une infraction, qualifier juridiquement les faits et rédiger des procédures conformes ;
- Gérer des situations conflictuelles avec discernement et sang-froid ;
- Mettre en œuvre des protocoles scientifiques et collecter des données naturalistes fiables ;
- Réaliser des opérations d'entretien des milieux naturels et participer à des travaux de génie écologique ;
- Animer des réunions, formations ou actions de sensibilisation ;
- Assurer l'accueil, l'information et la médiation auprès de publics variés ;
- Produire des analyses, tableaux de suivi et outils de pilotage ;
- Être titulaire du permis de naviguer à minima côtier (optionnel)
- Être titulaire du permis B ;
- Être titulaire du permis de chasser (optionnel) ;
- Pratiquer la plongée sous-marine (optionnel avec possibilités offertes par l'établissement de passer des qualifications professionnelles si besoin).

4 / Qualités relationnelles

- Sens du dialogue et de la pédagogie ;
- Capacité d'écoute et de médiation ;
- Aptitude à travailler avec des interlocuteurs variés : usagers, élus, scientifiques, services de l'État, partenaires institutionnels, associations, professionnels de la mer et du tourisme ;
- Capacité à représenter l'Établissement avec professionnalisme ;
- Esprit d'équipe et sens de la coopération ;
- Capacité à fédérer et à créer une dynamique collective ;
- Qualités rédactionnelles et aisance dans la communication orale.

5 / Savoir-être

- Sens du service public et de l'intérêt général ;
- Rigueur, fiabilité et sens des responsabilités ;
- Discrétion professionnelle et respect de la confidentialité ;
- Autonomie et capacité d'initiative ;
- Réactivité et capacité à gérer l'urgence ;
- Objectivité, impartialité et discernement ;
- Sang-froid et maîtrise de soi en situation sensible ;
- Disponibilité et adaptabilité ;

- Sens de l'engagement pour la protection de l'environnement ;
- Goût prononcé pour le travail de terrain et les missions en milieu naturel et maritime.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

- Poste basé sur l'île de Porquerolles avec un logement par nécessité absolue de service. Contexte particulier de l'île de Porquerolles (environ 350 résidents permanents en hiver et près de 1 000 000 de visiteurs par an).
- Option possible à 4 jours par semaine, 9h00 par jour.
- Déplacements ponctuels pour des réunions sur le continent ou sur les autres secteurs, interventions au quotidien sur le territoire de l'Unité Territoriale des îles d'or (UTID) pouvant comprendre l'île de Port-Cros.
- Congés limités en pleine saison estivale
- Travail régulier les week end et jours fériés

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Envoyer un cv et une lettre de motivation à l'adresse mail : recrutement@portcros-parcnational.fr

Préciser dans l'objet : « Recrutement garde moniteur – Référent Police - UTID - secteur de Porquerolles ».

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes-rendus d'entretiens professionnels ainsi qu'une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

10/08/2026

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

- Mme Aurélia Goffe - Cheffe du pôle ressources humaines :
aurelia.goffe@portcros-Parcnational.fr

- M. Etienne BAUDIN – Adjoint chef de secteur de Porquerolles :
etienne.baudin@portcros-parcnational.fr

- M. Pascal GILLET – Responsable unité territoriale des îles d'Or (UTID) :

pascal.gillet@portcros-parcnational.fr

- M.François VICTOR – Directeur Adjoint :
francois.victor@portcros-parcnational.fr